

MOUILLET
Dentiste à Fribourg,
(Hôtel des Alpes) tous
derniers-judis de chaque
(O F 157) [1250]

ts hypothécaires.
sur hypothèques des fonds
4 1/4 et 5 %.
ANDREY, Notaire.

demande
asin de nouveautés une
le connaissant le com-
possible les deux langues.
e sans de bonnes référen-
r aux initiales H 177 R
Vogler à Fribourg. [1317]

ésirerait trouver une place
anti-boulangier.
a bureau du journal. [1310]

es de cave
r cause de déplacement.
l'Hôtel de l'Union. [1319]

VENDRE
maison d'habitation
e du village de Riaz, com-
surs chambres, droit à la
galeas, grange et écurie,
parcelle de terrain.
M^{me} veuve Nanette Bos-
à Riaz. [1313]

VENDRE
e quantité de moules
s, en bloc ou au détail
s.
l'aubergiste d'Echarlens
[1314]

LOUER
remières fleuries de la
oz et de la gîte du Perré,
t LOUIS JAQUET à Villar-
[1309]

LOUER
in au centre du village
adresser à M. Mouillet,
lieu. [1301]

x Cultivateurs.
nature de lin Burg-
argdorf (Berne) se charge,
le passé, du filage à façon
chanvre et des étoupes,
même de produire du bon
et régulier. Les matières
dans leur longueur natu-
Sur demande l'établisse-
aussi la toile. Prix modérés.
: M. Eugène Wæber,
(H 1725 Y)

ts hypothécaires
et au 5 %, suivant garan-
sser au
Notaire Favre, Bulle.

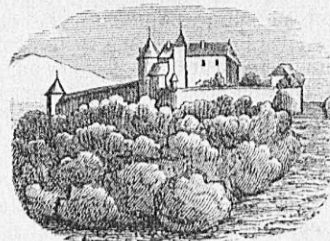
PORTANT.
ez vos dents naturelles
mplacer celles qui sont
si vous voulez jouir
e santé. [1271]
ATIONS GRATUITES
nt à M. F. Bugnon,
tiste, à Fribourg, le-
dra à Bulle, Hôtel de
s les jours de foire.

re un solide char à
deux chevaux, en bon
reau du journal indiquera.

la Gruyère. Gérant: Ch. Morel



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Étranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton
10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.
la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 27 Février 1885.

L'impôt sur le sel.

La situation financière du canton de Fribourg est prospère, brillante même; c'est par centaines de mille francs que bouclent en boni les budgets de notre administration libérale! Tel était le concert de louanges qu'adressaient, il y a quelques jours à cet excellent gouvernement, les trompettes réunies de la presse officielle.

D'où proviennent ces bonis? Est-ce du fait que les travaux projetés aux dépenses n'ont pas été exécutés, ou que le prix en ait été, à dessein ou non, exagéré, ou que réellement on ait réalisé des économies sur les services publics: nous ne voulons pas le rechercher. Il nous suffit de constater qu'on peut dépenser quelques centaines de mille francs de moins par année sans que l'administration ait à en souffrir, cela, de l'aveu même du gouvernement qui s'en fait mérite et gloire par les fanfares de sa presse.

Nous ajouterons, pour ce qui nous concerne, qu'il y aurait encore de beaux cent mille francs à rogner sur nos dépenses cantonales sous le moindre préjudice pour les administrés. Nous y reviendrons un jour; mais pour le coup, contentons-nous de prendre acte des bonis dont se vantent nos excellents gouvernants.

Lorsque, dans un état, un boni budgétaire est constaté, il se traduit nécessairement par un dégrèvement des charges publiques, par une diminution équivalente de l'impôt.

Si vous faites du bon, excellent gouvernement, c'est que vous n'avez pas besoin de tout l'argent que les contribuables vous livrent du produit de leurs peines et de leurs sueurs, c'est-à-dire qu'il faut diminuer les impôts.

Diminuer les impôts, voilà, excellent, très-excellent

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

DANS LA GRUYÈRE

Impressions de voyage

(Suite.)

De la Berra cette formation semble passer sous le lit et la vallée de la Sarine, pour aller rejoindre la chaîne du Moléson, qu'elle accompagne jusque vers le Léman. Du pied de la Berra, vers Pont-la-Ville, jusqu'en dessous du pont de Broc, les roches qui constituent la rive gauche de la Sarine, consistent d'une ardoise marneuse, aux lames épaisses, d'un gris noirâtre, étincelant d'une foule de paillettes de mica, et parsemée de nids d'un grès fort dur, ou de grandes lames d'une ardoise argileuse. Le tout est d'un ton gris tendant à se nuancer de vert.

Derrière Châtel-St-Denis, dans les ravins sauvages de la Veveysse, on remarque de fortes couches calcaires, ici étendues dans un lit d'ardoise marneuse, apparaissant là comme seules parties constitutives de la roche, comme à Broc. Plus haut, dans la direction du Moléson ou d'Albenve, un grès pareil à celui du Gurnigel, paraît se superposer abondamment à ces couches calcaires; on en remarque déjà quelques indices à une demi-heure au-dessus de Châtel-St-Denis.

gouvernement, le secret infailible de vous rendre fort, durable, irréversible jamais.

Non-seulement l'intérêt de votre propre conservation au pouvoir vous commande de diminuer les impôts; mais cela est encore de la logique la plus serrée. Car le mandataire n'a pas le droit de demander à son mandant plus d'argent qu'il lui en faut pour gérer ses affaires.

Or, il existe dans le canton de Fribourg un impôt inique, héritage des régimes aristocratiques, qui a déjà fait suer au paysan fribourgeois, depuis qu'on le paie, plus de millions que n'en fourniront à titre d'impôts à l'Etat les capitalistes, les rentiers et les richards pendant des siècles à venir.

C'est l'impôt sur le sel.

Et nous venons vous demander, excellent gouvernement, puisque vous le pouvez, de supprimer cet impôt du sel qui vous rapporte un bénéfice net de plus de 200,000 fr. par an.

L'impôt sur le sel est le premier des impôts à supprimer, car il est le plus injuste de tous.

Il pèse d'une manière égale sur le pauvre comme sur le riche, davantage même sur le pauvre et sur l'agriculteur que sur le rentier et le capitaliste.

Le sel est, en effet, une de ces choses dont personne ne peut se passer et dont chacun use en quantité pareille. Qu'en résulte-t-il? C'est que chacun paye à l'Etat la même somme à l'occasion du sel dont il a besoin.

Il y a plus. Partout ce sont les agriculteurs, les propriétaires de bétail, les familles nombreuses d'ouvriers et d'artisans que la nature même des besoins du ménage ou l'entretien des animaux force à acheter le plus de sel.

Ainsi, une famille de millionnaire composée de cinq à six personnes, achètera un kilog. de sel par semaine, soit par année 50 kil. à 20 cent., aussi bien qu'une pauvre famille de journalier; sur les 10 fr. de sel qu'ils auront acheté dans l'année, le pauvre aura payé autant d'impôt que le millionnaire, environ 5

francs chacun (car l'Etat double en le vendant le prix du sel). Et plus le pauvre sera chargé de famille, plus il aura d'enfants, de bouches à nourrir, plus il paiera d'impôt.

Plaçons maintenant à côté de la famille du millionnaire, un fermier et un teneur de montagne.

Le millionnaire ne paiera toujours que ses 5 francs d'impôt, tandis que le fermier, qui sera obligé de mêler du sel à ses fourrages pour les mieux conserver, qui devra en donner à consommer à son bétail, en achètera pour 200, 300 ou peut-être pour 400 fr. par an et payera par conséquent de 100 à 200 fr. d'impôt.

Quoi, le millionnaire payera 5 fr. d'impôt, tandis qu'un fermier ou un teneur de montagne qui aura, peut-être, bien de la peine à nouer les bouts en payera 100 à 200 fr.!

N'est-ce pas une flagrante injustice qui a déjà trop duré et qu'il faut faire cesser?

Et il est écrit dans la constitution que chacun doit contribuer aux charges publiques d'après ses moyens, d'après sa fortune!

C'est donc pour cela que l'on n'ose pas porter la hache à ce vieil abus! Ah! que les riches savent mieux réclamer lorsqu'on touche à leurs rentes et que les paysans sont débouillonnés de se laisser traiter ainsi!

Allons, excellent gouvernement, un bon mouvement et la chose est faite. Vous le pouvez et le devez d'autant mieux que votre budget le permet sans amener le moindre dérangement dans son économie.

N'êtes-vous donc plus cette démocratie populaire dont vous faisiez montre il y a quelques années, lorsqu'il s'agissait de vous hisser au pavois?

CONFÉDÉRATION

Arboriculture. — En raison des ravages que cause l'acarus des arbres fruitiers (*Schizoneura luginera*), le Conseil fédéral, vient d'arrêter un règlement tou-

appelle tertiaire intermédiaire. Le canton de Fribourg repose en entier sur des sédiments de poudding calcaire jurassique faisant partie de ces massifs de molasse.

La science admet que c'est en deux différentes fois que la mer est venue recouvrir la région de la molasse; aussi a-t-elle laissé, aux époques de sa retraite, nombre de ses habitants ensevelis dans ses dépôts. La molasse due aux sédiments marins, de formation miocène intermédiaire, constitue le grès coquillier qu'on rencontre, par exemple, dans les environs de Fribourg, et la molasse subalpine, dont il y a des gisements près de Corbières. Au-dessous, et appartenant à la formation miocène inférieure, il y a les dépôts molassiques dus à l'eau douce, qui renferment des gisements de lignite ou de houille terreuse comme à Semsales, ou de molasse rouge comme à Vevey.

Parmi ces roches et pierres diverses, de qualités et de couleurs variées, il y en a sans doute qui attendent encore la main entreprenante de l'industrie pour les mettre en valeur, soit comme pierres meunières, meules à rémouder, socles, ornements d'architecture, cubes à pavé comme on en taille en Suède, dalles de cuisine, qu'on pourrait disposer en parqueterie, dalles durables de trottoirs, soit aussi comme objets tout nouveaux dont les besoins multiples de la vie publique peuvent déterminer les formes et les dimensions, les ajoutant ainsi à ceux qu'on tire déjà de quelques carrières du pays. Et il est à croire que des ouvriers gruyériens occupés à ces travaux atteindraient peu à peu, s'ils voulaient y mettre l'intelligence et l'énergie nécessaires, à l'habileté des ouvriers venant d'Italie.

(A suivre.)

chant les mesures à prendre. Les cantons sont invités à faire procéder à une visite régulière des arbres fruitiers au moins une fois par an, par des experts. Des mesures devront être prises partout où l'acarus en question serait signalé. La caisse fédérale participera jusqu'à 40 % des frais qu'occasionneraient ces mesures.

Commerce et industrie. — M. Jules Gfeller, directeur au Département fédéral du commerce, à Berne, nous annonce qu'il se propose de publier le mémoire présenté par lui au concours ouvert par le comité central de l'Exposition nationale suisse.

Ce travail a été primé; il est consacré à l'étude du relèvement des industries qui existent en Suisse et de l'introduction de celles qui nous font encore défaut. L'auteur ayant passé de longues années dans le commerce et l'industrie, a pu s'inspirer des besoins réels de ces branches de notre activité nationale.

Le prix de l'ouvrage sera de deux francs. On peut souscrire dès maintenant auprès de l'auteur. Voici les matières traitées dans cette étude: Transports et communications; entreprises coloniales; protection et libre-échange; législation en matière industrielle et commerciale; représentation des intérêts économiques; moyens d'information et de propagande; culture professionnelle; la Suisse économique.

Les tractanda pour la session des Chambres fédérales comprennent 27 objets, entre autres: les lois sur l'alcoolisme, sur les droits politiques, la loi électorale, la convention pour la régularisation des eaux du Léman, l'assainissement des marais de l'Orbe, code militaire, assurances, etc.

Epizooties. — Le dernier bulletin du Département de l'intérieur accuse une augmentation de 17 étables infectées de fièvre aphteuse, dont 1 à Genève. Le reste de la Suisse romande est indemne. Les cantons contaminés sont Zurich, Berne, Lucerne, Schwytz, Appenzell, Saint-Gall, Grisons, Thurgovie et Tessin. Le nombre des étables infectées est de 78.

Le 1^{er} mars 1885. — Le 1^{er} mars est un jour mémorable dans les fastes du canton de Vaud et de celui de Neuchâtel. Il est une date où des événements importants de la vie politique de ces deux peuples se sont produits.

Mais le 1^{er} mars 1885 marquera encore une date excessivement importante dans les destinées de nos deux grands cantons voisins de Vaud et de Berne. C'est dimanche prochain 1^{er} mars, en effet, que vaudois et bernois courront aux urnes pour se prononcer sur la révision de leur constitution cantonale.

La lutte est excessivement vive. Dans le canton de Vaud, les changements portent essentiellement sur l'introduction du principe de l'impôt progressif. Les capitalistes et les rentiers font feu et flamme contre le projet; mais les campagnards et la classe des travailleurs lui paraissent en général favorables. On présume que la révision sera votée à une assez forte majorité.

Dans le canton de Berne, les modifications les plus importantes à la charte portent sur la question des bourgeoisies. La lutte sera acharnée; mais on prévoit le rejet de la nouvelle constitution quoiqu'elle constitue, au dire de beaucoup de gens, un énorme progrès sur l'ancienne.

Berne. — Le Conseil exécutif, sur le rapport de la direction des finances, propose au Grand Conseil, vu l'abondance de capitaux qui existe depuis longtemps à la Caisse hypothécaire, d'autoriser cet établissement à faire des prêts aux communes pour l'exécution d'entreprises publiques ou pour le remboursement de dettes en provenant.

— Un jour de la semaine dernière, une ménagère de Langenthal trouva sur l'escalier de sa cave un pli dans lequel se trouvait un billet de cent francs avec une lettre invitant celui qui le trouverait à remettre aussitôt les cent francs au président de la commune en vue de faire distribuer cette somme entre les pauvres.

L'auteur inconnu de la lettre ajoutait qu'il s'agissait d'une restitution tardive. En 1840, il avait trouvé sur son chemin un billet de 50 fr.; se trouvant dans des circonstances très difficiles, il avait provisoirement gardé la somme, se réservant de la rendre plus tard.

— L'ohmgeld a produit en 1884 1,080,000 francs, soit environ 60,000 francs de plus que l'année dernière. Le canton a introduit 572 millions de litres de boissons alcooliques suisses et 13 1/3 millions de liquides étrangers.

— La petite vérole vient d'éclater dans les prisons de Wangen. Trois détenus en sont atteints et déjà un

quatrième cas a été constaté dans la famille du géolier. Il faut espérer que l'autorité compétente prendra les mesures nécessaires pour éviter autant que possible la contagion de l'épidémie.

— Mardi dernier, aux Breuleux, un buveur d'eau-de-vie, le nommé Emile Bouverat, journalier, âgé d'une quarantaine d'années, en se querellant avec sa fille et sa femme, a frappé celle-ci à l'abdomen à l'aide d'un couteau. Transportée à l'hôpital de Saignelégier, la malheureuse y a succombé deux jours après dans les plus cruelles souffrances.

— Samedi, à 11 heures du matin, un éboulement de terrain s'est produit au-dessous du château Jaegersstein, à Bienne. Une forte couche de terre et de pierres est venue s'abattre sur la voie ferrée de la ligne du J.-B.-L., de sorte que le service a été interrompu. De nombreux ouvriers travaillent actuellement au déblayage de la voie, la communication sera bientôt rétablie.

Zurich. — Le généreux citoyen qui a offert 200,000 fr. pour la transformation de l'infirmerie de Winterthur en hôpital cantonal n'est autre que M. Schoch, à Fischenthal, connu depuis longtemps par ses bonnes œuvres.

— Un haut policier prussien a procédé avec la police zuricoise à plusieurs visites domiciliaires, notamment chez un anarchiste argovien.

Uri. — Le Grand Conseil, par 33 voix contre 23, a pris en considération une motion demandant l'élaboration d'une nouvelle loi sur les contributions publiques basées sur le principe de la progression. Les Uranaïens n'ont jamais passé pour des révolutionnaires; ils songent cependant à rétablir l'impôt progressif.

Soleure. — D'après les *Basler-Nachrichten*, l'Académie des sciences de Paris a décerné à Mr. Nicolas Riggensch, d'Olten, un des prix provenant d'une ancienne fondation en faveur des inventions hors ligne dans le domaine de la mécanique.

St-Gall. — On écrit du Rheinthal au *St-Galler Stadtanzeiger* que la représentation de la bataille du Stoss a parfaitement réussi. Elle avait attiré au moins 20,000 spectateurs. Le matin a eu lieu un cortège d'enfants magnifiquement costumés puis le public a assisté à la landsgemeinde dans laquelle le comte Rodolphe de Werdenberg fit avec les Appenzellois un traité d'alliance et devint leur chef. Une cantate a clos cette partie de la fête. L'après-midi l'armée autrichienne a pris place sur la hauteur près de Stoss. Les chevaliers et les hommes d'armes, divisés en douze corps différents, avaient fort bel aspect. Après quelques manœuvres, les Autrichiens ont envoyé un héraut appeler les Appenzellois au combat; celui-ci s'est engagé, les Appenzellois ont fait leur apparition et finalement les Autrichiens ont été mis en déroute. Un grand cortège dans lequel les deux armées étaient fraternellement mêlées a clos la fête.

Argovie. — Dans la nuit du 22 au 23, la maison des pauvres à Wohlen a été incendiée; cinq pensionnaires sont restés dans les flammes. On suppose que cet affreux sinistre est dû à la malveillance.

Tessin. — Vendredi après-midi, la police de Lugano a réussi à mettre la main sur deux individus qui fabriquaient et mettaient en circulation de faux billets de banque italiens de mille francs. Cette capture a été très difficile. Les deux faussaires s'étant aperçus qu'ils étaient poursuivis, avaient eu le temps de louer un bateau et de s'éloigner de la rive, mais cernés de tous les côtés du lac, ils ont fini par se laisser arrêter sans résistance. On a trouvé en leur possession une centaine de faux billets. Comme ils opéraient sur territoire italien, ils vont être extradés prochainement.

Vaud. — Le tribunal d'accusation vient de statuer sur le renvoi de Jan, l'ex-président du Tribunal de Payerne, qui est accusé de cinq abus de confiance. La distraction du for a été admise, vu les circonstances de la cause, et l'affaire renvoyée devant le tribunal criminel d'Orbe.

Neuchâtel. — Par suite de l'abaissement considérable du niveau des eaux, ce n'est plus le lac de Neuchâtel qui se déverse dans le lac de Bienne, mais c'est au contraire ce dernier, augmenté des eaux de l'Aar, qui lui sont amenées par le canal de la Hageneck, qui reflue sur le lac de Neuchâtel, au grand ébahissement des habitants des bords de la Thièle qui voient cette rivière changer son cours.

Genève. — Un triste accident est arrivé dimanche dernier à Collex-Bossy. Le jeune L., âgé de 16 ans, était monté, malgré la défense de ses parents, sur un poulain; ce dernier se mit à ruer et lança son cavalier à terre. La bride s'était malheureusement enroulée autour du bras de l'imprudent

qui, après avoir été traîné sur un certain parcours, fut écrasé par l'animal, qui lui tomba sur la poitrine. La mort a été instantanée.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil.

Nos sages sont réunis depuis lundi en session extraordinaire.

Ils abattent la besogne comme les corneilles abattent les noix, c'est-à-dire à tort et à travers.

Ils ont augmenté, aux fins évidemment d'engraisser un tépelet, le traitement du commandant de gendarmerie. Et cependant ce traitement avait longtemps été trouvé suffisant pour M. Buman, dont les capacités, l'esprit d'ordre, de discipline et d'administration étaient supérieurs. Voilà, c'est que M. Buman n'était pas tépelet. A nous la monnaie, disent ces messieurs; sue toujours, peuple, pour remplir nos poches.

Comme nous l'avions prévu et annoncé, l'école enfantine qu'on appelle Grand Conseil de Fribourg, a voté, sur l'ordre des régents du N° 13, le projet de décret écartant la nomination des syndics par le peuple.

Notre recours va donc être définitivement transmis à Berne.

Rien d'autre d'intéressant, si ce n'est que nos bons députés tépelets engraisent à Fribourg à manger le *Stockfisch* des pères Schacher et Schmutz et en s'abreuvant de la piquette du bon cercle.

Grand bien leur fasse!

Mercredi dernier, à 4 heures du soir, J.-J. Bongard, d'Epandes, domestique à Cheyres, occupé à traire une vache, a été écrasé par un mur qui s'est écroulé et abattu sur lui. La mort a dû être instantanée, car on n'a entendu aucun cri, aucun gémissement. Ce n'est qu'à 9 h. du soir que de nombreux ouvriers sont parvenus à le découvrir et à le retirer des décombres. Dans l'écurie se trouvaient deux chevaux qui n'ont pas eu de mal. Sur six vaches deux ont été tuées.

Le 14 février courant, vers 6 h. du soir, la nommée Alexandrine Rutschp, fille de Christ, de Bellegarde, passant sur un petit pont, glissa et tomba dans la rivière de la Chatala, rière Bellegarde, où elle se noya. Son cadavre a été retrouvé le 18 courant dans la Jogue, rière La-Villette.

Dans sa séance de mercredi, le Conseil d'Etat a accordé un cantonnement de notaire dans le district de la Broye à M. Fridolin Bondallaz, de Nuvilly.

Assemblée générale des membres de la Société romande des apiculteurs fribourgeois, le lundi 2 mars, à l'auberge de Neyruz, à 1 heure.

Tractanda. — Partie officielle: Compte-rendu du comité; nomination du nouveau comité. — Partie pratique: Visite des ruches au printemps. Propositions éventuelles.

Tous les membres actifs de la société sont spécialement invités.

Les dégommes continuent. M. Wattlelet, greffier du tribunal de l'arrondissement du Lac, à Morat, vient d'être remplacé par M. Cardinaux, de Fribourg, secrétaire de la direction de justice.

GRUYÈRE

La liberté du vote dans le canton de Fribourg.

(Suite.)

Tous les jours il nous arrive de nouveaux renseignements sur la pression officielle exercée à l'occasion du vote du 25 janvier. C'est vraiment honteux. Aussi, attendons-nous avec le plus vif intérêt le résultat du recours adressé aux autorités fédérales; malgré les bravades de M. Théraulaz, qui se fait décidément gavroche et qui *pythonise* notre écrasement, sommes-nous convaincus que le premier des droits de l'homme libre, celui d'exprimer son opinion par son suffrage, sortira vengé du haut jugement fédéral.

Or ça! c'est tout de même fâcheux, M. le bailli *Qui-que-ri-qui*, d'avoir tué des pores pour le roi de Prusse et toi, grand et illustre Constant à Madeleine, d'avoir offert ta noble cavale de trait pour traîner les vernes des buches communales, à... l'œil...!

Conseils de paroisse.

Il n'y a eu de lutte dans la question de nomination des conseils de paroisse que là où les libertards ont

voulu prétendre lique.

A Sales, ils ont gens (Dieu, les modèle d'époux, leur victoire cont dans les journaux

A Avry, ils ont Il est vrai de dir tes gens à la face tamer la lutte.

Monsieur, la coh pas suffisant po delle de sur Rus

A Morlon, l'im ché, rassemblé, de la liste des dignes et les pl que apparemme craint de venir tion des syndics

Mais l'ami C nommé député r jour'hui l'âme suis de tes veng le principe de rions, peut-être, tu nous dois tou et publicards: c nête de te démo petite haine.

Samedi dern saient une déco traient dans le Rougepierre, d vert, un crâne l lambeaux de cu se rendit sur le mètres plus hau lette complet d liers, passablem vêtements, des de drap accomp

L'enquête a bris humains. C jeune homme à plus de deux ar et à Rossinière malheureux éta danne vers les fait un faux-pas que, maladie en bas le roch et 2 étés.

Les parents vêtements et l tains qu'il s'a vainement che les bois de Ros

Belgique. mille ouvriers Flénu, des Pr Jemmapes, se mandant une a

Russie. créé à Moscou dra le pain 2 boulangeries d lins, et elle d pain environ, pôts situés da Cinq fours à de pain.

FARIN

pour l'éle veaux, pou Alex. MONNI

Bulle: Eugé Fribourg: C Romont: J. Berne: Car

La Farine le kilo. Il en fa d'eau.

